

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 7 avril 2016

L'an deux mil seize, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit mars deux mil seize, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme LENA Yvette, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MENARD François, Mme JANNOCLEMENT Marie-Sophie, M. MORIN Claude, Mme LEBEGUE Elizabeth, M. LAZENNEC Gilles, M. LE GOFF Michel, Mme PLAZA Stéphanie, M. MAHOT Jean-François, Mme LE GUYADER Nathalie, M. GAUDART Joël, M. POULIQUEN Pierre, Mme HEMERY Jeannine, M. GERBET Patrick, M. LE GOFF Yannick.

Absents : Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, Mme LE NY Servane, Mme LESSART-SOLLIEC Françoise, M. Patrick JANNO, Mme LE LAY Béatrice.

Madame LE MESTE – LE CORRE Eliane a donné procuration à Monsieur LE CORRE André.

Madame LESSART-SOLLIEC Françoise a donné procuration à Monsieur GAUDART Joël.

Monsieur JANNO Patrick a donné procuration à Monsieur SYLVESTRE Jean-Paul.

Madame LE NY Servane a donné procuration à Monsieur GERBET Patrick.

Madame PLAZA Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 14/2016

Objet : Programmes d'investissement 2016.

Selon la proposition décrite et chiffrée qui lui a été faite par les commissions des « finances » et des « travaux », réunies le jeudi 31 mars 2016, dans le cadre de la définition des orientations budgétaires à prévoir au budget primitif de l'exercice en cours, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les listes des investissements nouveaux à réaliser au titre du programme 2016 :

- Travaux sur les bâtiments communaux ;
- Travaux sur la voirie communale ;
- Besoins en matériels et équipements divers des différents services communaux.

Il précise que ces listes de travaux sont composées, pour partie, de travaux restant à réaliser sur le programme 2015 dont le paiement interviendra sur l'exercice budgétaire 2016 et, pour autre partie, de travaux dont on ne peut se passer pour la préservation du patrimoine.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour et cinq abstentions,

- Se conforme à la proposition commissions des « finances » et des « travaux » et adopte les programmes de travaux sur les bâtiments communaux et la voirie communale tels qu'ils lui sont soumis et récapitulés dans les tableaux ci-annexés ;
- Autorise le Maire à engager les travaux dans la limite des enveloppes prévues à cet effet ;
- Autorise l'acquisition des matériels et équipements répertoriés dans le tableau ci-annexé ;
- Mandate le Maire à l'effet de négocier ces achats au mieux des intérêts de la commune.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 15/2016

Objet : Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2015 - commune et budgets annexes.

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des « finances »,

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente :

- pour le budget principal un excédent de fonctionnement de 877 073,22 Euros ;
- pour le budget assainissement collectif un excédent de fonctionnement de 125 068,82 Euros ;
- pour le budget « centre d'incendie et de secours » un déficit de fonctionnement de 3 344,04 Euros ;
- pour le budget « Caisse des écoles » un excédent de fonctionnement de 3 467,36 Euros.

Le conseil municipal,

Pour le budget principal :

Pour mémoire:

A) Résultat 2014 reporté :	0.00 Euros
B) Résultat de l'exercice 2015 : excédent	877 073,22 Euros
C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i>	877 073,22 Euros
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	- 541 021,73 Euros
E) Reste à réaliser d'investissement 2015	193 535,00 Euros
F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>	734 556,73 Euros

Décide, à dix-sept voix pour et cinq abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Décision d'affectation

Affectation en réserves (1068) en investissement	877 073,22 Euros
Report d'investissement (001, dépenses)	- 541 021,73 Euros

Pour le budget Assainissement collectif :

Pour mémoire:

A) Résultat 2014 reporté :	0,00 Euros
B) Résultat de l'exercice 2015 : excédent	125 068,82 Euros
C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i>	125 068,82 Euros
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	- 109 179,78 Euros
E) Reste à réaliser d'investissement 2015	0,00 Euros
F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>	- 109 179,78 Euros

Décide, à dix-sept voix pour et cinq abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation

Affectation en réserves (1068) en investissement	125 068,82 Euros
Report d'investissement (001, recettes)	- 109 179,78 Euros

Pour le budget Centre d'incendie et de secours :

Pour mémoire:

A) Résultat 2014 reporté :	- 104,00 Euros
B) Résultat de l'exercice 2015 : excédent	3 448,04 Euros
C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i>	3 344,04 Euros
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	4 821,71 Euros
E) Reste à réaliser d'investissement 2015	0,00 Euros
F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>	0,00 Euros

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Décision d'affectation

Affectation en recette (compte 002) en fonctionnement	3 344,04 Euros
Report d'investissement (001, recette)	4 821,71 Euros

Pour le budget « caisse des écoles » :

Pour mémoire:

A) Résultat 2014 reporté :	622,93 Euros
B) Résultat de l'exercice 2015 : excédent	2 844,43 Euros
C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i>	3 467,36 Euros
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	Sans objet
E) Reste à réaliser d'investissement 2015	Sans objet
F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>	Sans objet

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation

Affectation en recette (compte 002 en fonctionnement) 3 467,36 Euros

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 16/2016

Objet : Taux des contributions directes locales - Année 2016.

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des « finances » du 31 mars 2016,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter pour l'année 2016 les taux des contributions directes locales de la manière suivante :

Taxe	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	14,95	14,95
Taxe sur le foncier bâti	24,25	24,25
Taxe sur le foncier non bâti	46,00	46,00

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 17/2016

Objet : Budgets Primitifs 2016 - Commune et Services annexes " Assainissement collectif" et " Caisse des Ecoles " et " Centre d'Incendie et de Secours ".

Le Conseil Municipal,

Après que le Maire lui ait présenté les propositions de budgets primitifs 2016 de la commune et des services annexes, « Assainissement collectif », « Caisse des Ecoles » et « Centre d'Incendie et de Secours »,

Après avoir obtenu les réponses aux questions posées,

Après avoir délibéré,

Décide d'adopter :

A dix-sept voix pour, une voix contre et quatre abstentions, **le budget primitif 2016 de la commune** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **trois millions cent cinquante-six milles Euros (3 156 000,00 €)** ;

- Section d'investissement équilibrée à **trois million vingt-six mille deux cents Euros (3 026 200,00 €)**.

A dix-sept voix pour et cinq abstentions, **le budget primitif 2016 de l'Assainissement Collectif** qui a été arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **quatre cent six milles Euros (406 000,00 €)** ;
- Section d'investissement équilibrée à **quatre cent mille Euros (400 000,00 €)**.

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2016 du service annexe de la Caisse des Ecoles** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes de section de fonctionnement à la somme de **seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (16 995,00 €)**.

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2016 du service annexe du Centre d'Incendie et de Secours** qui a été arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **trois mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et cinquante-cinq centimes (3 789,55 €)** ;
- Section d'investissement équilibrée à **trente-sept mille deux cent Euros (37 200,00 €)**.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 18/2016

Objet : Création et suppression d'emplois.

Modification du tableau des effectifs permanents de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer et supprimer des emplois pour le service technique et le service administratif de la Mairie.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- la création des emplois suivants :
 - 1 emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (service technique) ;
 - 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet (service administratif).
- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (service administratif).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité des membres présents,
 De créer et de supprimer les emplois permanents tels que définis précédemment,
 De prendre ces mesures avec effet au 1^{er} juin 2016,
 D'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune,

De valider le tableau des effectifs permanents de la Commune mis à jour tel qu'il apparaît ci-après :

Emplois à temps complet :

Filière	Grade	Nombre
Administratif	Attaché	1
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2
Technique	Technicien	1
	Agent de maîtrise principal	1
	Agent de maîtrise	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint technique de de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9
Culturelle	Assistant de conservation principal du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2
Médico-sociale	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1
Total		29

Emplois à temps non complet :

Filière	grade	nombre
technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 TNC à 28h/semaine
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 TNC à 17h/semaine
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 TNC à 18h/semaine
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 à TNC à 26,5h/semaine
culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1 TNC à 23h/semaine
Médico-sociale	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1 TNC à 31,5/semaine
Total		6

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 19/2016

Objet : Vente des portes sectionnelles de l'ancien centre de secours.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les portes sectionnelles de l'ancien centre de secours ont été conservées en vue d'un usage ultérieur. Différentes personnes s'étant porté acquéreurs de ces portes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif de vente de ces portes.

Deux types de portes sectionnelles sont proposés à la vente :

- 4 portes sectionnelles de 3,5 mètres de largeur et de 3,5 mètres de hauteur achetées le 4 avril 2006 auprès de la SARL FERMETURES PHILIPPE au prix de 8 361.20 € hors taxes (avec pose) ;
- 2 portes sectionnelles de 3,5 mètres de largeur et de 3,5 mètres de hauteur achetées le 30 septembre 2005 auprès de la SARL FERMETURES PHILIPPE au prix de 4 574.32 € hors taxes (avec pose) ;
- 2 portes sectionnelles récupérées auprès du service des ordures ménagères.

Monsieur le Maire propose d'estimer la valeur nette comptable des portes sur la base d'un amortissement de celles-ci sur 20 ans et d'y ajouter une décote de 20 % pour déduire les coûts d'installation des portes de l'achat :

	Prix d'achat hors taxes	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable avec décote
Porte sectionnelle de 2006	2 090.30 €	1 045.15 €	836.12 €
Porte sectionnelle de 2005	2 287.16 €	1 646.76 €	823.38 €
Porte sectionnelle récupérées	Non renseigné	Non renseigné	200.00 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise Monsieur le Maire à vendre les portes sectionnelles de l'ancien centre de secours au minimum à leurs valeurs nettes comptables estimées et arrondies soit 850 € pour une porte sectionnelle de 2006, 850 € pour une porte sectionnelle de 2005 et 200 € pour une porte sectionnelle récupérée ;
- exige que l'avis de la commission des finances soit demandé avant toute vente.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du sept avril deux mil seize les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
14/2016	Programmes d'investissement 2016.
15/2016	Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2015 - commune et budgets annexes.
16/2016	Taux des contributions directes locales - Année 2016.
17/2016	Budgets Primitifs 2016 - Commune et Services annexes " Assainissement collectif" et " Caisse des Ecoles " et " Centre d'Incendie

	et de Secours ".
18/2016	Création et suppression d'emplois - modification du tableau des effectifs permanents de la Commune.
19/2016	Vente des portes sectionnelles de l'ancien centre de secours.

LE CORRE André	LENA Yvette	MENARD François	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice Absente	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane Absente	MAHOT Jean- François
LESSART- SOLLIEC Françoise Absente	LAZENNEC Gilles	LEBEGUE Elisabeth	LE GOFF Michel	LE GUYADER Nathalie
GAUDART Joël	PLAZA Stéphanie	JANNO Patrick Absent	POULIQUEN Pierre	HEMERY Jeannine
GERBET Patrick	LE NY Servane Absente	LE GOFF Yannick		